# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 25 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-cinq février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-huit février par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

<u>Etaient Présents</u>: Philippe MOREAU, Dominique DENIS, Jean-Luc PICARD (a reçu procuration de Sandrine GUILLOCHON), Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS, Philippe GILLET, Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE, Stéphanie WURPILLOT, Diane DE BELLESCIZE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Julien DELALANDRE, Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES, formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: Sandrine GUILLOCHON (a donné procuration à Jean-Luc PICARD), Dany BRATS **Absente**: Sylvie GIRAULT

Diane DE BELLESCIZE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire Philippe MOREAU déclare la séance du conseil municipal ouverte, et procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux suivants sont absents et/ou se sont excusés et ont donné procuration :

- M. Dany BRATS, absent excusé
- Mme Sylvie GIRAULT, absente
- Mme Sandrine GUILLOCHON procuration à M. Jean-Luc PICARD

Madame Diane DE BELLESCIZE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Le compte-rendu de la séance en date du 09 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

#### INFORMATIONS DIVERSES

Avant d'aborder les informations diverses, Monsieur le Maire Philippe MOREAU propose au conseil municipal de condamner fermement l'invasion de l'Ukraine par la Russie, et de témoigner son soutien au peuple ukrainien, ainsi qu'aux victimes civiles et militaires. Monsieur le Maire souligne que la paix est mise à l'épreuve dans le monde entier, mais pour la première fois depuis si longtemps le continent européen est sérieusement mis à l'épreuve.

Monsieur le Maire Philippe MOREAU donne les informations suivantes :

L'Association des Maires du Loiret proposera une grande journée de formation pour les élus, par ateliers, le 18 octobre prochain. Monsieur le Maire demande aux conseillers de réserver cette journée.

Le prochain conseil municipal se déroulera le vendredi 25 mars 2022.

Les élections présidentielles se dérouleront le 10 avril (1<sup>er</sup> tour) et le 24 avril (2<sup>ème</sup> tour). Les tableaux de tenues des bureaux de vote seront prochainement adressés aux conseillers municipaux. Monsieur le Maire précise que les contraintes liées au Covid-19 seront allégées, et que les deux bureaux de vote retrouveront leurs emplacements respectifs en mairie et au château.

Comme annoncé par le gouvernement, les écoles publiques sont repassées au niveau 2 du protocole sanitaire au retour des vacances scolaires, avec notamment la fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour le personnel comme pour les élèves. Des détecteurs de CO2 ont été installés dans les deux écoles publiques, dans la salle de garderie périscolaire et dans les réfectoires du restaurant scolaire. La Commune devrait bénéficier d'une aide de l'état pour cette action.

Pour la **rentrée scolaire 2022-2023**, l'inspection académique nous a informé qu'une 4<sup>ème</sup> classe en maternelle sera ouverte, au vu des effectifs attendus. Par contre, la 7<sup>ème</sup> classe de l'école élémentaire, ouverte cette année, sera fermée.

Concernant les **travaux prévus sur l'hôtel de ville**, suite au décès de notre architecte M. Zamora, nous n'avons pas pu trouver un nouveau maitre d'œuvre pour mener à bien le dossier. La consultation des entreprises pour les travaux a donc été déclarée sans suite pour motifs d'intérêt général. Une consultation pour un maitre d'œuvre sera relancée courant 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Un riverain du Vernisson a proposé à la commune d'envisager l'organisation d'une action citoyenne de nettoyage du lit de la rivière, dans sa traversée du centre-bourg. L'Epage du Bassin du Loing réfléchissant actuellement à un programme de restauration du Vernisson, il est proposé d'étudier avec eux les possibilités d'action de nettoyage, et en fonction d'envisager l'organisation d'une action citoyenne lors de la journée « je nettoie mon village » qui sera renouvelée en 2022.

La Commune serait susceptible d'intégrer un groupe de travail pour participer avec l'OPAH au financement de la **restauration des façades en centre urbain**. La participation à ce groupe de travail nécessite un accord du conseil, pour une participation financière qui restera à déterminer.

Suite à une question de M. Julien Delalandre concernant l'engagement des travaux, Monsieur le Maire précise que ceux-ci ne le seront qu'en cas d'accord des propriétaires des bâtiments. Monsieur Jean-Loup Oudin s'interrogeant sur les disparités architecturales en centre-bourg et sur le manque d'uniformisation, Monsieur le Maire précise qu'il ne sera pas possible de rattraper ces disparités, mais que le futur PLUi-H contiendra des dispositions permettant de les éviter (architecture, couleurs de façades, etc.).

Madame Monique Piot souhaitant savoir si cela ne va concerner que le centre-bourg, Monsieur le Maire le confirme et précise qu'il s'agit de requalifier esthétiquement le centre-ville. Enfin Monsieur Jean-Loup Oudin souhaitant savoir si tous les bâtiments quelques soient leurs usages (commercial ou habitat) pourraient en bénéficier, Monsieur le Maire le confirme, précisant que l'opération s'appliquera à un périmètre défini, sans tenir compte de la nature des bâtiments.

Monsieur le Maire clôture les échanges sur ce sujet et précise qu'en l'absence de remarque défavorable, la commune intégrera donc le groupe de travail pour ce programme de restauration des façades.

#### **DECISIONS** prises par Monsieur le Maire

Les décisions prises par délégation du conseil municipal depuis la dernière séance sont les suivantes :

Décision n°	Objet
2021-061	Montage et pose de jeux Agripaysage : 2150 euros HT / 2616 euros TTC
2021-062	Acquisition de mobilier pour le CSU Vidéoprotection UGAP : 426.52 euros TTC
2021-063	Acquisition d'une tronçonneuse sur batterie Jardinamat : 993.63 euros HT / 1192.36 euros TTC
2021-064	Etude de faisabilité technique et financière pour la liaison douce du Moulin Droue à Bellevue TPF : 1400 euros HT / 1680 euros TTC
2021-065	Etude de faisabilité technique et financière pour le réaménagement de la place de la Gare et pour le déplacement du Monument aux Morts TPF : 900 euros HT / 1080 euros TTC
2021-066	Département du Loiret / Appel à projets « le numérique pour tous » Dépôt de candidature de la médiathèque communale
2021-067	Réfection d'un réseau d'eaux usées Rue du 11 novembre Colas : 4912.43 euros HT

2021-068	Modification de trottoirs Rue des Moulinards TPCM : 2528.38 euros HT / 3034.06 euros TTC
2022-001	Appel à projets DETR – DSIL 2022 Dépôt de candidature pour le programme de rénovation des équipements sportifs Montant des travaux présentés : 37919.52 euros HT
2022-002	Appel à projets du Département du Loiret 2022 Dépôt de candidature pour le programme de création d'un logement d'urgence et d'un logement partagé Montant des travaux présentés : 91443.30 euros HT
2022-003	Bail précaire et révocable pour les locaux de l'ancienne bibliothèque, située sur le site de l'ancienne école maternelle, à compter du 1 <sup>er</sup> février 2022 Mme Chantal Chassereau / redevance mensuelle : 100 euros
2022-004	Acquisition d'un ordinateur de bureau pour les services techniques Cristal informatique : 2515.83 euros HT / 3019 euros TTC
2022-005	Cession de déchets de ferrailles EURL Paquet : 439.40 euros
2022-006	Appel à projets Plan France Relance Vélo – Aménagements cyclables Dépôt de candidature pour le projet de liaison centre-bourg / Baugé Montant de l'opération présentée : 309 171 euros HT

#### ORDRE DU JOUR

# 1/ Avis sur le projet de PLU intercommunal de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la procédure d'élaboration du PLUi-H de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais :

- Son élaboration a été prescrite par la délibération n° 2017-136 en date du 05 septembre 2017 du conseil communautaire.
- Le PLUi-H comprend notamment, parmi les documents qui le composent, un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui a fixé les principales orientations et objectifs définissant les partis-pris urbains retenus que le règlement du PLUi-H devra mettre en œuvre. Ce PADD a fait l'objet de débats au sein des conseils municipaux des communes membres à la fin de l'année 2019, et lors d'un conseil communautaire le 14 janvier 2020.
- A l'issue de ces débats, un travail a été réalisé au sein de comités techniques, de comités de pilotage, séminaires et lors de réunions avec les personnes publiques associées, afin d'élaborer le projet de PLUi-H qui a été arrêté par délibération n°2022-001 du conseil communautaire le 18 janvier dernier.
- -Le projet arrêté de PLUi-H est désormais soumis pour avis à l'ensemble des conseils municipaux des communes membres, qui doivent formuler leur avis dans un délais de trois mois après sa notification, soit jusqu'au 24 avril prochain.
- Une réunion du conseil en commission a été organisée le 11 février dernier pour présenter le projet de PLUi-H aux conseillers municipaux, avant examen en séance du conseil municipal.

Compte-tenu du projet arrêté de PLUi-H et des remarques des conseillers municipaux lors de la réunion du conseil en commission, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un avis favorable avec les deux remarques suivantes :

Remarque n°1: Demande de modification d'une erreur matérielle de zonage, pour la parcelle cadastrée AK 357, située rue Le Brecq, appartenant à la Commune, prévue pour l'extension du cimetière, autorisée par arrêté préfectoral datant de 2011.

Située entre le cimetière actuel et l'emplacement réservé pour une extension future du cimetière, cette parcelle est classée par erreur dans le règlement graphique du PLUi dans le zonage A, alors qu'elle devrait être identifiée dans le zonage Ue.

Remarque n°2: Identification d'éléments du patrimoine naturel, en tant qu'éléments du paysage à préserver, pour certains bois situés au sud / sud-ouest du domaine des Barres, identifiés dans le règlement graphique du projet de PLUi seulement dans le zonage N.

Compte-tenu de ce patrimoine naturel, le conseil municipal s'interroge sur un éventuel oubli d'un élément de protection pour certains bois à proximité du domaine des Barres, et s'interroge sur la pertinence d'utiliser l'outil « éléments du paysage à conserver », pour leur assurer une certaine protection.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 3 voix contre (Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT et Gratiane DES DORIDES), DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>: De donner un avis favorable assorti des deux remarques indiquées ci-dessus, au projet de PLUi, tel qu'arrêté.

Article 2 : De communiquer cet avis au Président de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Au cours des débats, Madame Gratiane Des Dorides s'interroge sur les critères de classement entre la zone N (dans sa définition forestière), les éléments du paysage à préserver et les espaces boisés classés. Elle partage la remarque proposée concernant les bois situés autour de l'arboretum, mais mentionne d'autres secteurs boisés sur la commune, comme ceux autour de la Mivoie par exemple, qui mériteraient d'être également protégés. Madame Diane De Bellescize évoque la notion de constructibilité en zone N, à la différence des espaces boisés classés. Il est également indiqué la valeur environnementale des bois, en fonction des espèces. Monsieur le Maire propose d'adresser aux conseillers les textes de lois correspondants.

Madame Gratiane Des Dorides souhaite également aborder la question de l'attractivité du territoire, qui s'appuie sur le SRADDET établi à l'échelle régionale. Elle déplore le déséquilibre de traitement entre les différents pôles, par exemple en matière d'objectifs de nouveaux logements (147 logements pour Nogent, 225 logements pour Lorris), ou en matière de zones d'activités avec les OAP (14 hectares pour Bellegarde, 17 hectares pour Ladon, 5 hectares pour Nogent). Monsieur le Maire rappelle que la Commune fait tout de même partie des 4 pôles structurants identifiées sur le territoire de la communauté de communes. Madame Des Dorides en convient, mais s'interroge sur l'attractivité de la Commune, avec peu de possibilités de développement économique. Monsieur le Maire ne partage pas son point de vue, avec notamment le développement de Faurécia qui a pour projet de rapatrier 2 lignes de production, ce qui pourrait amener près de 300 emplois. Il rappelle également l'implantation d'une nouvelle entreprise dans la ZA, avec 30 emplois, et les possibilités d'extension de la ZA prévues sur le projet de PLUi-H. Il souligne qu'il faut manier les prévisions de développement avec précaution, car la ZA de la commune existe depuis près de 20 ans et que tous les lots ne sont pas encore occupés. Madame Des Dorides estime qu'il est problématique de ne s'en remettre qu'à une seule entreprise, et rappelle une usine Faurécia a fermé récemment. Monsieur le Maire rappelle le rôle des collectivités en matière de développement économique, avec des possibilités de mise en place de plan d'actions, comme par exemple la création de logements, l'inscription des possibilités d'extension de la ZA sur le PLUi-H. Madame Des Dorides déplore que certains pôles soient mieux lotis que d'autres, avec notamment plus de possibilité de développement économique. Monsieur le Maire exprime son désaccord, et rappelle que la commune est ciblée en tant que pôle structurant et bénéficie des dessertes de la seule gare du territoire intercommunal, ainsi que de l'A77.

Concernant les intermodalités en matière de déplacement, Madame Gratiane Des Dorides aborde la question de l'absence de desserte de bus sur Nogent. Madame Virginie Presles rappelle l'existence de la gare routière avec une ligne qui dessert la gare. Monsieur le Maire souligne également l'existence du transport à la demande, et la présence d'un arrêt structurant à Châtillon-Coligny.

Madame Danielle Dumont souhaite revenir sur la question de l'attractivité de la Commune, et la nécessité de l'accueil d'une nouvelle population liée à la création de nouvelles activités. Elle déplore un service médical quasi inexistant sur la Commune, ce qui ne contribue à son attractivité, alors les enfants de 0 à 10 ans ou la population de plus de 60 ans ont de réels besoins de professionnels de santé. Aujourd'hui, la population de la Commune doit se tourner vers Montargis ou Gien. Monsieur le Maire en convient et rappelle qu'il s'agit d'une réelle problématique à l'échelle régionale, mais aussi pour l'ensemble des communes rurales du Département avec notamment près de 150 000 Loirétains sans médecin traitant. Monsieur le Maire rappelle également que la commune a adhéré à un groupement de commandes avec la communauté de communes, pour le recours à un bureau de recrutement spécialisé, qui est encore en cours avec quelques candidatures qui ont été reçues. Monsieur Jean-Loup Oudin souligne le développement des cabinets de télémédecine, qui peuvent permettre le renouvellement des ordonnances, mais qui ne permettent pas de réels diagnostics médicaux. Monsieur Jean-Loup Oudin s'étonne d'ailleurs que le cabinet de télémédecine de Nogent ne

semble pas fonctionner, son numéro de téléphone n'étant pas référencé. Monsieur le Maire explique que le cabinet de télémédecine de Nogent doit être réactivé car l'infirmière qui s'en occupait jusqu'à présent s'est désengagée. Monsieur le Maire précise que des démarches sont actuellement en cours pour rechercher des nouvelles infirmières et réactiver cette solution alternative au manque de médecins. Madame Des Dorides rappelle l'existence des maisons de santé gérées par la communauté de communes, et souligne que Nogent n'en bénéfice pas. Monsieur le Maire rappelle l'historique de la Commune qui n'était pas chef-lieu de canton et qui n'accueillait pas le siège de la communauté de communes. Les maisons de santé, comme les maisons France Services, sont implantées dans des communes qu'ils l'étaient.

# 2/ Rétrocessions des parcelles AE30 et AI40 appartenant à l'EPAGE du Bassin du Loing au profit de la Commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de déconnexion du Vernisson et d'aménagement du site de l'Etang du Gué Mulet ont été réalisé par l'EPAGE du Basssin du Loing.

Afin de réaliser ces travaux, l'EPAGE du Bassin du Loing avait acquis deux parcelles limitrophes à l'étang du gué mulet :

- Parcelle cadastrée AE 30, lieu-dit La Croix Sr Jacques, d'une superficie de 28 436 m²,
- Parcelle cadastrée AI 40, lieu-dit Clos des Barillons, d'une superficie de 2 735 m².

Les travaux étant achevés, l'EPAGE du Bassin du Loing propose une rétrocession de ces deux parcelles, à titre gratuit, au profit de la Commune. Les frais de notaire d'une valeur de 1 400 euros seront pris en charge par la Commune.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE la rétrocession à titre gratuit des parcelles cadastrées AE30 et AI40, appartenant actuellement à l'EPAGE du Bassin du Loing, au profit de la Commune,
- AUTORISE le maire à signer l'acte de rétrocession correspondant,
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Commune,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Au cours des débats, Madame Gratiane Des Dorides souhaite connaître l'utilisation des parcelles, une fois qu'elles seront rétrocédées à la Commune. Monsieur le Maire précise que cette rétrocession permettra dans un premier temps d'assurer leur entretien régulier, et leur accès à la population.

#### 3/ Modification du tracé du GRP du Gâtinais

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le GRP du Gâtinais (Grande Randonnée de Pays) traverse d'est en ouest le territorial communal.

Cet itinéraire emprunte actuellement le centre-bourg de la Commune, notamment la rue Aristide Briand et la Rue Pasteur.

Suite aux travaux d'aménagement du site de l'étang du gué Mulet, l'association Rando des Rivière propose de modifier le tracé du GRP dans sa partie en centre-bourg, afin que les randonneurs puissent découvrir le château et son parc, mais aussi le site de l'étang. Le nouveau tracé en centre-bourg, dont le plan a été transmis aux conseillers, emprunterait le chemin des Barillons et le chemin du Gué Mulet, pour accéder au site de l'étang.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la modification du tracé du GRP du Gâtinais en centre-bourg, selon le plan annexé à la présente délibération,
- DONNE mandat à Monsieur le maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

# 4/ Mobilisation des collectivités pour former 200 médecins supplémentaires en région Centre-Val de Loire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à l'initiative du Président de la Région Centre-Val de Loire, un appel au premier ministre a été lancé et signé par de nombreux élus du territoire régional, concernant la problématique de la couverture médicale dans la Région Centre-Val de Loire.

Cet appel demande notamment:

- La formation de 200 médecins supplémentaires en région Centre-Val de Loire,
- La création d'une faculté régionale bi-site à Tours et à Orléans,
- Le déploiement de la formation des internes sur la totalité du territoire régional en mobilisant les hôpitaux du territoire régional pour un accueil optimisé des médecins en formation.

Cet appel met également en avant que si la moyenne nationale est 123.8 médecins pour 100 000 habitants, elle n'est que de 97.9 médecins en Région Centre-Val de Loire. La prévision des départs en retraite, au regard du nombre de médecins formés, est très préoccupante, alors qu'un habitant sur 5 n'a pas à ce jour de médecin traitant. La couverture médicale dans l'est du Département du Loiret, notamment sur le territoire de la communauté de communes, est très en dessous des besoins de la population. 150 000 habitants du Loiret n'ont pas de médecin référent

Depuis la convocation du conseil, le Premier Ministre a reçu le 22 février dernier une délégation d'élus et de maires de la Région, et annoncé une série de mesures, sans pour autant donner d'indication sur les moyens financiers dédiés et sans mesure d'incitation à l'installation de nouveaux médecins. Les mesures annoncées sont les suivantes :

- Renforcement de la formation, notamment du site d'Orléans, et la saisine de plusieurs inspections générales pour valider un 2<sup>ème</sup> site de formation universitaire médicale avant les élections présidentielles par décret ;
- Possibilité de suivre d'Orléans la 1ère année de médecine par visio-conférence ;
- Augmentation du nombre d'étudiants admis en 2ème année qui sera porté à 350 ;
- Expérimentation d'un accès direct aux kiné et orthophonistes, sans passer par le médecin traitant ;
- Augmentation de 25 % du nombre d'infirmiers formés

L'initiative de la métropole d'Orléans avec un partenariat avec l'université de Zagreb sera poursuivie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'associer tout de même à cette mobilisation, à l'instar du conseil communautaire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à 20 voix pour et 1 voix contre (Jean-Loup OUDIN), le conseil municipal :

- DECIDE de s'associer à la mobilisation des collectivités pour la formation de 200 médecins supplémentaires en région Centre-Val de Loire,
- DONNE mandat à Monsieur le maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et pour sa transmission au Président de la Région Centre-Val de Loire.

Au cours des débats, suite à une question de M. Frédéric Gosselin, Monsieur le Maire qu'il s'agit de la formation de 200 médecins supplémentaires par an.

Madame Stéphanie Wurpillot souligne les enjeux pour les collectivités, notamment pour déporter sur le territoire des médecins en formation, avec la nécessité de logements pour attirer les étudiants. Monsieur le Maire en convient et rappelle le projet de l'équipe municipale avec la création d'un logement partagé, à destination des étudiants ou des stagiaires.

Madame Stéphanie Wurpillot souligne qu'elle est défavorable à l'initiative d'Orléans Métropole avec l'université de Zagreb. Madame Gratiane Des Dorides dit que selon certains journalistes, cette initiative a incité le Premier Ministre à faire quelque chose, afin de ne pas se tourner vers l'étranger pour la formation. Monsieur le Maire intervient et souligne que le conseil municipal n'est pas un lieu pour diffuser ce genre de polémique.

Monsieur Jean-Loup Oudin rappelle que la formation d'un médecin prend 10 ans, et que l'élargissement du numérus clausus est une bonne nouvelle, tout comme la solution trouvée pour l'université d'Orléans qui a été longtemps en concurrence avec celle de Tours.

Après avoir rappelé l'historique des médecins sur le territoire communal, M. Oudin souligne l'importance du cadre de vie et de l'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux médecins. M. Oudin est très réservé vis-

à-vis des motions que l'on peut proposer au vote du conseil municipal, car elles ne résolvent pas les problèmes. Il n'est pas favorable à ce genre d'action, de manifestation. M. Oudin rappelle que l'imprévoyance des dirigeants ont conduit au manque de médecins aujourd'hui.

#### 5/ Point sur l'évolution du bureau de Poste de la Commune

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une rencontre a eu lieu avec les représentants de la Poste le 30 aout 2021 pour évoquer l'avenir du bureau de Poste, situé Place de la République. A cette occasion, les projets de développement de la Commune, initiés par l'équipe municipale, leur avaient présentés pour plaider pour le maintien du bureau de poste.

Par courrier reçu le 17 décembre 2021, le directeur de secteur de la Poste nous a informés du maintien du bureau de poste, mais avec la réduction drastique de ses horaires d'ouverture, qui passeraient de 29,5 heures à 14,5 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Une réponse lui a été adressé le 31 décembre dernier pour le remercier du maintien du bureau de poste, mais aussi pour déplorer la dégradation de l'accès à ce service de proximité, et lui demander de reconsidérer l'amplitude des horaires d'ouverture.

Par courrier reçu le 24 janvier dernier, le directeur de secteur de la Poste a donné quelques éléments complémentaires :

- Activité limitée à 1h26 par jour en moyenne
- Baisse du nombre de visites / jour de 67 % depuis 2012, qui s'est accélérée sur les 2 dernières années (34 %)
- Révolution numérique avec réduction du flux courrier et des opérations guichet
- Etude d'ouverture 6 jours sur 7, à compter de septembre prochain, avec de nouveaux services tenus par le facteur

Ces réponses n'étant pas vraiment satisfaisantes, des actions ont été lancées :

- Courrier adressé au Président de la République le 24 février pour l'alerter sur cette situation et sur la dégradation de l'accès à ce service de proximité, avec copies adressées au Premier Ministre et à l'association des maires du Loiret,
- Organisation d'une manifestation devant le bureau de Poste, place de la république, le samedi 26 février 2022 à 11, pour alerter la population sur les évolutions à venir,
- Mise à disposition d'un cahier de pétition pour le maintien des horaires sur mars 2022.

Au cours des débats, Monsieur Jean-François Lefébure s'interroge sur la coexistence des deux implantations de la poste sur la commune, sur la zone d'activités et en centre-ville, et se demande s'il ne pourrait y avoir une bascule du personnel de la ZA au bureau du centre-ville. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un centre de tri dans la zone d'activités, et que la réduction des horaires du bureau de poste du centre-ville va poser un problème d'accès à la banque postale pour la population. Monsieur le Maire souligne de plus les difficultés d'accès dans la ZA, notamment pour les personnes âgées, et précise que cette réduction d'accès aux services pose un réel problème d'où le désaccord rencontré.

Monsieur Frédéric Gosselin s'interroge sur la baisse de la fréquentation sur les deux dernières années, utilisée comme argument par la Poste, et souligne qu'il s'agit de deux années par la crise sanitaire. Monsieur Gosselin souhaite savoir si d'autres communes ont des chiffres comparables en termes de baisse de fréquentation, et si oui si cela a entrainé les mêmes décisions. Monsieur le Maire explique que la direction de la Poste a mis en avant l'existence d'un bureau à Châtillon pour justifier de la baisse des horaires d'ouverture de Nogent. Monsieur le Maire voulait bien consentir à un certain aménagement des horaires, notamment au regard de la révolution numérique, mais souligne qu'une baisse de 50 % ne correspond pas à une quelconque négociation. Suite à une question de Monsieur Gosselin sur la répartition des 14h30 d'ouverture sur la semaine, Monsieur le Maire précise que le bureau de poste ne sera ouvert que l'après-midi. Madame Virginie Presles déplore non seulement l'amplitude d'ouverture, mais aussi l'inadaptation des horaires choisis pour les actifs, qui vont rendre l'accès au service difficile. Elle suggère que la Poste réfléchisse à des horaires adaptés pour avoir une certaine fréquentation.

Suite à une question de Monsieur Charbel El Hanna sur la pétition, Monsieur le Maire que le cahier de pétition sera mis à disposition de la population à compter du 1<sup>er</sup> mars en mairie.

#### 6/ Débat d'orientations budgétaires 2022

Madame Dominique DENIS, 1ère Adjointe au Maire en charge des finances, expose à l'assemblée que le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Son objectif est de renforcer l'information de l'assemblée et de favoriser la démocratie participative de l'assemblée, en organisant un débat sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la Commune.

Le débat d'orientations budgétaires repose sur un rapport sur les orientations budgétaires, qui doit contenir à minima les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires avec l'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes, précisant les hypothèses d'évolution retenues, notamment lors du séminaire annuel du conseil municipal,
- Les engagements pluriannuels envisagés, et notamment les autorisations de programme en cours ou à créer,
- La structure et la gestion de la dette contractée, et les perspectives pour le projet de budget primitif.

Madame la 1ère Adjointe au Maire présente à l'assemblée le rapport sur les orientations budgétaires 2022, qui a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation à la séance du conseil municipal.

# Rétrospective du budget principal

#### Section de fonctionnement

Les résultats de clôture du compte administratif 2021 seraient de 2 454 149.06 euros en recettes de fonctionnement, et de 1 675 634.41 euros en dépenses de fonctionnement. Le résultat à affecter sur l'exercice 2022 se monterait donc à 778 514.65 euros (769 906.41 euros en 2021).

Le compte administratif 2021 présentera une hausse des recettes globales de fonctionnement qui s'établiront à 2 454 149,06 euros (+ 73 997,98 euros par rapport à l'exercice 2020).

Cette hausse niveau de recettes de fonctionnement sera notamment dû à la conservation d'un excédent reporté confortable et stable (chap 002), à la reprise d'une provision semi-budgétaire à hauteur de 100 000 euros (chap 78), à la hausse des recettes réelles de fonctionnement (notamment le chap.70 avec un fonctionnement des services scolaires et périscolaires sur une année complète).

A périmètre constant, les dépenses réelles de fonctionnement seront en hausse sur l'exercice 2021, et s'établiront à 1 618 834,41 euros, contre 1 460 244.67 euros en 2020, notamment en raison d'une hausse importante du chapitre 011 des charges à caractère général, avec le fonctionnement des services sur une année complète (achat d'alimentation pour le restaurant scolaire avec nouveau contrat sur le dernier trimestre + 36 103.94 euros, combustibles + 31 664.73 euros), un contrat d'entretien du stade (+ 26 022 euros), des travaux sur des bâtiment non prévus (réparation au château + 11 226 euros, réparation du bâtiment des services techniques suite à sinistre + 18 620.05 euros).

Néanmoins, la baisse des dépenses inscrites au chapitre des opérations d'ordre de transfert entre les sections permettra de clôturer les dépenses à hauteur 1 675 634,41 euros (soit + 65 389,74 euros).

# Niveaux d'épargne brute et d'épargne nette

La comparaison des comptes administratifs 2020 et 2021 montre une hausse de l'épargne nette qui s'établit à 656 012,44 euros, retrouvant presque le niveau d'épargne nette du compte administratif 2019, et impacté désormais par le remboursement du capital de l'emprunt principal contracté pour la construction de l'école maternelle. Pour rappel, la commune avait remboursé en intégralité en 2020 le capital de l'emprunt-relais de 300 000 euros contracté en 2019 pour l'opération de construction de l'école maternelle, grâce au reversement du FCTVA perçu suite aux travaux de construction de l'école maternelle.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021 Estimé
Excédent de fonctionnement reporté N-1 Recettes réelles de fonctionnement	352 325,38 € 1 990 400,30 €	347 408,54 € 2 032 742,54 €	343 045,71 € 2 005 303,35 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	2 342 725,68 €	2 380 151,08 €	2 454 149,06 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 511 931,88 €	1 460 244,67 €	1 618 834,41 €
Marge brute ou épargne de gestion	830 793,80 €	919 906,41 €	835 314,65 €

Epargne nette	689 869,69 €	436 892,07 €	656 012,44 €
Capital de la dette DI chapitre 16	108 863,29 €	446 911,96 €	147 476,82 €
Epargne brute	798 732,98 €	883 804,03 €	803 489,26 €
Frais financier DF chapitre 66	32 060,82 €	36 102,38 €	31 825.39 €

Pour information, le tableau ci-après présente une comparaison des différents niveaux d'épargne avec les communes de même strate que Nogent sur Vernisson (2 500 à 5 000 habitants) :

	Nogent sur Vernisson 2021	Niveau moyen 2020
Epargne de gestion en € / habitant	317,97 €	170,00 €
Epargne brute en € / habitant	305,85 €	187,00 €
Epargne nette en € / habitant	249,71 €	129,00 €

#### Section d'investissement

Les résultats de clôture du compte administratif 2021 seraient de 946 586,26 euros en recettes d'investissement, et de 874 552.24 euros en dépenses d'investissement. Le résultat reporté de clôture de la section se monterait donc à 72 034,02 euros.

Les recettes d'investissement 2021 seront clôturées à 946 586,26 euros, contre 1 232 877,53 euros en 2020. Les dépenses d'investissement 2021 seront clôturées de manière stable par rapport à l'exercice précédent, à hauteur de 874 552,24 euros, hors restes à réaliser, contre 915 882,70 euros en 2020.

Les principales dépenses d'investissement réalisées ou restant engagées en 2021, sur les chapitres budgétaires 20-21-23 (hors AP/CP) sont les suivantes :

- Acquisitions foncières pour le projet d'aménagement du Terrain des Moutons : 190 759,54 euros
- Plantations diverses (site des écoles, pointe nord, parking, cimetière, etc.): 19 394,83 euros
- Installation de jeux pour enfants : 10 262,40 euros
- Sécurisation des accès Hôtel de ville : 1 889,90 euros
- Acquisition et pose d'une nouvelle chaudière au cabinet médical : 4 482 euros
- Installation de cuves de récupération d'eaux de pluie (gymnase et château) : 52 152 euros
- Acquisition d'une remorque citerne pour les services techniques : 6 109,04 euros
- Sirène d'alerte de la population : 14 658 euros
- Rénovation du local espaces verts site des services techniques : 21 538,44 euros
- Rénovation des portes de secours du gymnase : 22 736,88 euros
- Travaux sur réseau d'eaux pluviales : 8 378,64 euros
- Aménagement de la voirie rue Le Brecq: 14 328,90 euros
- Réalisation d'un plateau ralentisseur devant le site des écoles : 29 975,40 euros
- Aménagement du carrefour rue de Vilmorin / rue de Verdun : 11 844,89 euros
- Aménagement d'un chemin d'accès aux Vignes : 3 565,44 euros
- Aménagement de la voirie route de Bellevue : 1 664,40 euros
- Aménagement de « bateaux » rue de Montbouy : 3 034,06 euros
- Acquisition de panneaux de signalisation routière : 8 574,80 euros
- Aménagement rue des Moulinards (marquage au sol et trottoirs) : 5 508,66 euros
- Reprise de voirie rue du Gué Colas : 14 376,07 euros
- Mat de signalisation place du marché : 819,72 euros
- Arrosage intégré au stade de football : 16 595,28 euros
- Rénovation de poteaux incendie : 1 073,84 euros
- Acquisition d'un véhicule pour les services techniques : 16 559,96 euros
- Ouverture de la 7<sup>ème</sup> classe école élémentaire (informatique et mobilier) : 6 883,59 euros
- Informatique pour les services : 3 390,40 euros
- Mobilier pour la médiathèque communale : 457,07 euros
- Mobilier pour l'école maternelle : 2 813,18 euros
- Acquisition de matériel pour les services techniques : 4 329,69 euros
- Acquisition et installation de défibrillateurs (mairie et site des écoles) : 4 559 euros
- Acquisition d'aspirateurs pour les services : 1 280,86 euros

- Acquisition d'électroménagers école maternelle : 661,98 euros
- Acquisition de caméra de visioconférence : 1 590 euros
- Acquisition d'un panneau lumineux : 8 976 euros
- Acquisition d'arceaux vélo : 1 941,60 euros
- Acquisition de caméras piétons pour la police municipale : 742,94 euros
- Acquisition d'une sono avec micros pour les manifestations : 509 euros
- Aménagement du parking rue Aristide Briand : 10 879,94 euros
- Solde construction de l'école maternelle : 70 389,86 euros
- Solde Ad'AP château: 7 005,60 euros
- Mise en place sanitaires place de la république : 41 053,90 euros
- Aménagement de l'avenue de la gare : 108 083,84 euros

Trois AP/CP ont été ouvertes sur le budget primitif 2021 au chapitre 23 (immobilisations en cours); leurs exécutions sur l'exercice 2021 sont les suivantes :

N° AP et libellé	<b>Montant AP</b>	CP 2021	Réalisé 2021	CP 2022
AP 2021-01 Vidéoprotection	252 600.00 €	136 600.00 €	14 495,63 €	120 000.00 €
AP 2021-02 Hôtel de Ville	150 000.00 €	60 000.00 €	5 206,20 €	90 000.00 €
AP 2021-03 Etang du Gué Mulet	200 000.00 €	100 000.00 €	3 078,00 €	100 000.00 €

# La dette du budget principal

Les emprunts contractés par la Commune correspondent aux trois opérations d'équipements suivantes :

- Construction de la médiathèque communale : emprunt de 500 000 euros / extinction en juillet 2026
- Extension et rénovation de l'école élémentaire : 3 emprunts pour un montant total d'1 200 000 euros, détaillés ci-après :
  - Emprunt de 600 000 euros / extinction en février 2034
  - Emprunt de 300 000 euros / extinction en mai 2034
  - Emprunt de 300 000 euros / extinction en février 2029
- Construction de l'école maternelle : emprunt d'1 000 0000 euros / extinction en août 2039

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé
Capital restant dû au 01/01/N	1 158 551,18 €	2 349 687,89 €	1 902 755,93 €
Remboursement capital de la dette	108 863,29 €	446 911,96 €	147 476,82 €
Nouvel emprunt	1 300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	2 349 687,89 €	1 902 775,93 €	1 755 279,11 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	911,44 €	729,03 €	668,16 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	1,18	0,94	0,88
Poids de la dette en années d'épargne brute	2,94	2,15	2,18

Pour information, l'encours moyen national de la dette se montait en 2020 à 957 € par habitant.

#### Orientations financières 2022 du budget principal

Le budget primitif 2022 sera construit en fonction des priorités suivantes :

- La fin des opérations budgétaires relatives à l'aménagement du parking du centre-bourg, et à l'aménagement de l'avenue de la gare

- L'inscription de projets de mandat de la nouvelle équipe municipale, comme la mise en place de la vidéoprotection ou le lancement de l'étude préalable à l'aménagement de la traversée nord-sud, et des orientations budgétaires 2022 décidées lors du séminaire du conseil municipal en date du 20 novembre 2021,
- La réalisation des projets d'équipement sans recourir à l'emprunt, compte-tenu du niveau d'endettement de la Commune, du niveau de trésorerie et des projets importants à venir ultérieurement sur le mandat,
- L'utilisation du levier fiscal, avec une augmentation prévisionnelle des taux des impôts locaux de 0.8 %, afin de contribuer aux financements des investissements et à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants.

A titre d'information, le tableau ci-après présente une comparaison des taux des taxes locales votés en 2021, avec les taux moyens départementaux et nationaux 2020 :

Taxes locales	Nogent sur Vernisson Taux 2021	Taux départemental Moyen 2020	Taux national Moyen 2020
Taxe foncière (bâti)	31,32	44,77	40,18
Taxe foncière (non bâti)	27,96	45,65	49,79

- L'exécution du budget devra répondre à un objectif de maitrise des dépenses de fonctionnement, pour permettre à la Commune de conserver ses capacités d'autofinancement.

En section de fonctionnement, les éléments suivants seront pris en compte pour la construction budgétaire :

- Évaluation des produits des services à un niveau normal, non-impacté par l'épidémie de Covid-19,
- Évaluation de la masse salariale, prenant en compte notamment le nouvel agent de police municipale sur année complète, deux contrats d'apprentissage (espaces verts et petite enfance), le recrutement d'un service civique, les différentes mesures générales et catégorielles, etc.,
- Estimation des produits de fiscalité et des dotations et subventions, dont les bases et/ou montants ne sont pas connus au moment de la réalisation du DOB.

En section d'investissement, les éléments pris en compte seront les suivants :

- Restes à réaliser en dépenses et en recettes qui s'établissent comme suit au 31 décembre 2021 :

Dépenses		Recettes	
Chapitres budgétaires	Montant	Chapitres budgétaires	Montant
20- Immobilisations incorporelles	2 994,00 €	13- Subventions d'investissement	72 950,90 €
21- Immobilisations corporelles	58 303,91 €		
23- Immobilisations en cours	21 399,94 €		
Total RàR Dépenses	82 697,85 €	Total RàR Recettes	72 950,90 €
		Solde des restes à réaliser 2021	-9 746,95 €

- Solde d'exécution reporté de la section d'investissement, s'établissant à 72 034,02 euros,
- Prévision du FCTVA attendu en recettes d'investissement, à hauteur de 75 000 euros (sur la base des dépenses d'investissement réalisées en 2021),
- Programme d'investissements déterminé par l'équipe municipale, s'établissant pour l'année 2022 à 974 294,56 euros, soit 1 056 992,41 euros avec les restes à réaliser 2021.

Compte-tenu des priorités et des éléments budgétaires indiqués, la construction budgétaire 2021 proposée sera articulée autour des **mécanismes budgétaires** suivants :

- Une proposition prévisionnelle d'affectation du résultat 2021 qui s'établirait à 778 514,65 euros, comme suit :

RF / **002-** Résultat reporté année N-1 309 793,93 € RI / **1068-** Excédents de fonctionnement capitalisés 468 720,72 €

- Une proposition de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, à hauteur de 300 000 euros.
- La révision des autorisations de programme votées en 2021 pour trois opérations d'investissement :

Autorisations de programme à réviser	Total opération	CA 2021	BP 2022	BP 2023
Mise en place de la vidéoprotection	194 495,63 €	14 495,63 €	180 000,00 €	0,00 €
Extension et rénovation de l'hôtel de ville	205 206,20 €	5 206,20 €	30 000,00 €	170 000,00 €
Aménagement de l'étang en centre-bourg	278 078,00 €	3 078,00 €	275 000,00 €	0,00€

- La création d'une nouvelle autorisation de programme pour l'opération d'investissement suivante :

Autorisation de programme proposée	Total opération	BP 2022	BP 2023
Création de la liaison centre-bourg / Baugé	180 000,00 €	20 000,00 €	160 000,00 €

# Projection du budget principal primitif 2022

La section de fonctionnement projetée pour l'année 2022 s'équilibrerait à hauteur de 2 133 893.93 euros au budget primitif, contre 2 252 376,01 euros en 2021. La section d'investissement projetée pour l'année 2022 s'équilibrerait à hauteur de 1 205 092,41 euros au budget primitif, contre 1 358 730,72 euros en 2021.

Les dépenses de la section d'investissement prendraient en compte d'une part les restes à réaliser 2021, et d'autre part le programme d'investissements établi par l'équipe municipale, constitué entre autres par :

- La mise à jour des autorisations de programme pour les trois opérations détaillées plus haut : mise en place de la vidéoprotection, extension et rénovation de l'hôtel de ville, aménagement de l'étang en centre-bourg,
- La création d'une nouvelle autorisation de programme pour l'aménagement d'une liaison douce entre le centre-bourg et le domaine du Baugé
- Le lancement des études préalables pour l'aménagement de la traversée nord-sud du centre-bourg, d'une assistance à maitrise d'ouvrage pour l'aménagement futur du château, pour un montant de 57 000 euros,
- L'installation de jeux place de l'Europe, pour un montant de 7 440 euros,
- -Des petits investissements sur le site des écoles (détecteurs de CO2, bac à sable pour l'école maternelle, stores dans la salle des atsem) pour une montant de 7 027, 20 euros,
- L'installation d'un nouveau columbarium au cimetière pour un montant de 10 000 euros,
- La création d'un logement partagé, et d'un logement d'urgence, pour un montant de 110 000 euros,
- La rénovation des équipements sportifs (buts multisports et panneaux de basket au gymnase, buts sur le stade de football, terrain de pétanque au Carrouge, etc.), pour un montant de 46 000 euros,
- La rénovation de la cuisine du château pour un montant de 12 200 euros
- Un programme de travaux sur la voirie (réfection de trottoirs rue de Montbouy, création de passage piéton, aménagement de l'ilot central rue de Vilmorin, panneaux de signalisation des chemins, mats de signalisation sur les entrées du centre-bourg, création d'un parking au Carrouge, abri vélo) pour un montant de 46 280 euros.
- Des travaux sur le réseau d'eaux pluviales, pour un montant de 8 800 euros,
- Un programme de rénovation des poteaux d'incendie, pour un montant de 10 000 euros,
- L'achat de véhicules pour les services techniques (tracteur mulching, aspirateur urbain) et la police municipale (2 VTT), pour un montant de 60 700 euros,
- L'acquisition de mobilier pour la médiathèque, avec notamment la création de la ludothèque, pour 4 000 euros,
- Acquisitions diverses (informatique, mobiliers, mobiliers urbains, signalétiques, etc.)

### Rétrospective du budget annexe Eau et Assainissement

Le budget annexe Eau et Assainissement, assujetti au régime de la TVA, concerne les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif. Pour la gestion de ces deux services, la Commune a conclu deux délégations de service public avec Véolia Eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour une durée de 15 ans, et perçoit une surtaxe pour financer son budget annexe.

# Section d'exploitation

Les résultats de clôture du compte administratif 2021 seraient de 353 901,01 euros HT en recettes d'exploitation, et de 174 656,75 euros HT en dépenses d'exploitation. Le résultat à affecter sur l'exercice 2022 se monterait donc à 179 244,26 euros, en baisse par rapport à l'exercice précédent en raison du coût du traitement des boues COVID-19.

# Niveaux d'épargne brute et d'épargne nette

Le tableau suivant présente l'évolution des différents niveaux d'épargne, sur les trois derniers exercices budgétaires.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé
Excédent de fonctionnement reporté N-1	191 303,02 €	193 795,11 €	210 968,21 €
Recettes réelles de fonctionnement	88 483,64 €	93 138,57 €	99 525,18 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	279 786,66 €	286 933,68 €	310 493,39 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 371,95 €	4 006,63 €	45 095,24 €
Marge brute ou épargne de gestion	277 414,71 €	282 927,05 €	265 398,15 €
Frais financier DF chapitre 66	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Epargne brute	277 414,71 €	282 927,05 €	265 398,15 €
Capital de la dette DI chapitre 16	21 835,05 €	25 474,90 €	25 474,90 €
Epargne nette	255 579,66 €	257 452,15 €	239 923,25 €

#### Section d'investissement

Les résultats de clôture du compte administratif 2021 seraient de 472 239,40 euros HT en recettes d'investissement, et de 83 349,52 euros HT en dépenses d'investissement. Le résultat reporté de clôture de la section se monterait donc à 388 889,88 euros.

#### La dette du budget annexe

Les emprunts et dettes assimilées contractés par la Commune sur le budget annexe, sous la forme d'avances à taux zéro obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, correspondent aux quatre opérations d'équipements suivantes :

- Construction et reconstruction de la station d'épuration : emprunt total de 378 019 €, décomposé comme suit :
- emprunt de 305 219 € / extinction en 2034
- emprunt de 72 797 € / extinction en 2039
- Réhabilitation des boites de branchement au Baugé : emprunt de 21 362 € / extinction en 2027
- Travaux d'assainissement au Baugé : emprunt de 26 755 € / extinction en 2027
- Réhabilitation d'une canalisation d'eaux usées : emprunt de 43 030 € / extinction en 2033

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette sur les trois derniers exercices :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé
Capital restant dû au 01/01/N	307 470,37 €	358 432,32 €	332 957,42 €
Remboursement capital de la dette	21 835,05 €	25 474,90 €	25 474,90 €
Nouvel emprunt	72 797,00 €	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	358 432,32 €	332 957,42 €	307 482,52 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	139,79 €	127,57 €	117,04 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	4,07	3,57	3,08
Poids de la dette en années d'épargne brute	1,3	1,18	1,15

### Orientations financières 2022 du budget annexe Eau et Assainissement

Le budget primitif 2022 sera construit en fonction des priorités suivantes :

- -La non-augmentation des surtaxes eau et assainissement perçues par la collectivité,
- -Une proposition d'affectation du résultat 2021 en intégralité sur la section d'exploitation 2022,
- -La prise en compte des restes à réaliser 2021 de la section d'investissement, qui s'établissaient au 31 décembre 2021 comme suit :

#### Dépenses

Chapitres budgétaires	Montant
21- Immobilisations corporelles	4 912,43 €
	4912,43
Total RàR Dénenses	€

<sup>-</sup>Une proposition de réalisation des opérations suivantes : réalisation d'un groupement de commandes avec la 3CFG pour l'élaboration de schémas directeurs, rénovation d'un réseau d'eaux usées sur le Domaine du Baugé.

# Projection du budget annexe primitif 2022

La section d'exploitation 2022 du budget annexe Eau et Assainissement s'équilibrerait à 296 744,26 euros, en baisse par rapport à l'exercice 2021, notamment en raison de la baisse de l'excédent reporté.

La section d'investissement 2022 s'équilibrerait à 518 889,88 euros, en augmentation par rapport à l'exercice 2021, notamment en raison de l'augmentation du solde d'exécution reporté.

En section d'investissement, les dépenses suivantes sont notamment inscrites : réalisation des schémas directeurs, prévue en groupement de commandes avec la Communauté de Communes, les restes à réaliser de l'exercice 2021, la rénovation d'une canalisation d'eaux usées sur le Domaine du Baugé.

# Echanges suite à la présentation suite à la présentation du rapport des orientations budgétaires 2022

A l'issue de la présentation du rapport des orientations budgétaires, Madame Monique Piot s'interroge sur la faiblesse de l'augmentation de la subvention attribuée au C.C.A.S. (seulement 500 euros de plus) au regard des actions mises en œuvre. Monsieur le Maire en convient mais rappelle que cette subvention avait déjà été augmentée de 1 000 euros en 2021, alors qu'elle était figée depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire expose également le travail réalisé avec Mme Maryse Tripier, adjointe au mairie et viceprésidente du C.C.A.S. pour donner une nouvelle orientation à celui-ci, avec des opérations et actions différentes (comme le secourisme), pour ne pas stigmatiser la population qui peut ponctuellement avoir besoin de solliciter une aide et donner un autre esprit au C.C.A.S. qui œuvre pour tous les nogentais. Monsieur le Maire précise également que le C.C.A.S. bénéficiera également d'une section d'investissement qui va être créée sur son budget, et qui lui permettra d'investir, par exemple pour le futur renouvellement du minibus utilisé pour ses actions. Enfin, de nouvelles recettes vont lui être attribuées, avec la gestion du logement partagé et du logement d'urgence qui vont être réalisés par la Commune en 2022.

Monsieur le Maire souhaite également donner quelques précisions sur le budget annexe eau et assainissement et souligne son importance vis-à-vis des ressources en eau potable et de la gestion de l'assainissement. Il rappelle que la commune est confrontée à des réseaux vieillissants, dont le renouvellement est très coûteux, comme par exemple la canalisation des Sacrés dont la rénovation intégrale coûterait à minima un million d'euros. Monsieur le Maire informe l'assemblée du travail engagé avec le délégataire avec de prioriser les actions. Monsieur le Maire souligne la problématique d'infiltration des eaux claires, rencontrée sur le réseau d'assainissement, qui impacte la station d'épuration et la performance globale du réseau.

Enfin concernant le budget principal, Monsieur le Maire précise que les investissements intégrés aux orientations sont issus du travail mené par les commissions municipales, mais aussi pendant le séminaire annuel du conseil. Il souligne le montant des investissements, de près d'un million d'euros, sans recours à l'emprunt.

# 7/ Informations par délégations

Madame Maryse Tripier, adjointe au maire en charge de la vie culturelle, fait le point sur les principales actions en cours :

- L'action « cinéma dans mon village », tous les 1<sup>er</sup>s jeudis du mois à l'espace des étangs en partenariat avec le Vox : la prochaine séance aura lieu le jeudi 03 mars, avec notamment un film d'animation en lien avec la journée internationale des droits des femmes. Monsieur le Maire souligne que le Vox propose des films qui sont toujours à l'affiche.
- La finalisation des boites à livres, qui seront positionnés dans deux abribus (avenue Tribout et rue du Gué Colas) et dans lesquels les nogentais pourront déposer des livres et en récupérer.
- La manifestation Manga Loiret, avec la participation de nombreux jeunes à ce concours organisé par la médiathèque départementale.
- Le projet d'ouverture de la ludothèque en septembre prochain, qui sera implantée à la médiathèque et qui pourrait bénéficier d'une subvention de la CAF. Suite à une question de Monsieur le Maire, Madame Tripier précise qu'il avait été envisagé dans un premier temps de monter un dossier commun avec Châtillon-Coligny qui porte un projet culturel autour d'une ancienne maison éclusière, et qui aurait permis de bénéficier d'un accès aux collections des musées de France et d'actions de médiation, de labo de réalité virtuelle. Devant la complexité du dossier et la ludothèque faisant partie du projet de mandat de l'équipe municipale, il a été décidé de lancer cette action à part. Madame Des Dorides s'interrogeant sur les interventions de la médiathécaire à Châtillon, Madame Tripier rappelle qu'il s'agit de lectures à destination des enfants de la halte-garderie géré par la communauté de communes.

Madame Maryse Tripier, vice-présidente du CCAS, donne les informations suivantes :

- L'Accueil du bus numérique le mardi 19 avril prochain, destiné aux personnes de plus de 60 ans, en difficulté par rapport à l'outil informatique, qui pourront bénéficier d'un atelier d'initiation.
- La reprise des après-midis dansant les lundis après-midi au château, dont le planning sera bientôt établi en fonction de l'animatrice.
- La mise en place de l'action secourisme.
- La campagne 2021-2022 d'aide au chauffage.

Madame Sophie Malgouris, adjointe au maire en charge de la transition écologique, fait le point sur la mission Conseil en Energie Partagé, menée par l'ADIL, qui est actuellement en phase de diagnostic, avec notamment la création du bilan énergétique, l'analyse des audits déjà réalisés, la saisie des factures de consommation d'énergie. Une visite des bâtiments sera prochainement organisée (château, bâtiments scolaires et associatifs).

Madame Sophie Malgouris fait le point également sur deux dossiers relatifs à l'optimisation foncière :

- Concernant le terrain des Moutons, une 1ère version de l'appel à manifestation d'intérêt pour le projet de lotissement a été transmise aux membres de la commission, qui reprend les principes d'aménagement de l'OAP prévu au PLU.

- Concernant le projet de résidence séniors dans l'ancienne école maternelle, l'opérateur Nexity a présenté début janvier un 1<sup>er</sup> jet de projet, avec estimation des coûts de démolition et de désamiantage. Toutes ces données ont transmis au service des Domaines, pour estimation de la valeur du bien.

Enfin. Madame Sophie Malgouris, en charge des ressources humaines, donne les informations suivantes :

- Suite à un départ et à un prochain départ à la retraite aux services techniques, un nouvel agent a été recruté au 1<sup>er</sup> février dernier ; un 2<sup>nd</sup> recrutement est en cours.
- En matière d'organisation générale des services, les priorités 2022 issues des lignes directrices de gestion ont été définies : plan de formation, réflexion sur l'évolution de la masse salariale, télétravail, démarche d'évaluation et de prévention des RPS, bilan annuel du CNAS, mise à jour du protocole ARTT.

Monsieur Jean-Luc Picard, adjoint au maire en charge des travaux, signale que, suite à une casse d'un tampon d'assainissement, des travaux seront réalisés en urgence le lundi 28 février dans la rue de Varennes.

# **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Jean-Loup Oudin énonce une série de rues du centre-bourg comme la rue du Berry, la rue du Gâtinais, et interroge Monsieur le Maire sur leur situation actuelle vis-à-vis de l'éclairage public. Monsieur le Maire expose que le problème est bien connu, et que bien qu'il s'agisse d'une compétence de la communauté de communes, il est nécessaire d'apporter des réponses aux habitants. Monsieur le Maire précise que les problèmes rencontrés sur le réseau semblent provenir d'un disjoncteur en surtension, et qu'une réunion en mairie est programmée pour résoudre cette problématique. Concernant les problèmes d'éclairage public, Madame Sophie Malgouris expose la démarche entreprise au Baugé qui a été également confronté à des problèmes, avec notamment des relevés réalisés par les services pour une meilleure remontée auprès de la communauté de communes. Madame Malgouris rappelle également la procédure de signalement des problèmes d'éclairage en mairie, pour transmission au service communautaire concerné.

Monsieur Jean-Loup Oudin souhaite revenir sur la réunion publique organisée le 28 octobre dernier pour traiter des problèmes de circulation et de stationnement sur le secteur du Carrouge, et durant laquelle une solution avait été promise pour la fin d'année 2021. Monsieur le Maire précise qu'aucune date de mise en place n'avait été promise à l'occasion de cette réunion, et que les aménagements sont de toute façon prévus sur le programme des travaux de 2022.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de séance: 22h33

Le Maire, Philippe MOREAU

